

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du mardi 23 février 2016

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Date de convocation du Conseil Municipal : 30 décembre 2016

Membres présents : Mrs **PATISSOU** Bernard. **GATEL** Alain. Mr **TESTET** Jacques.  
**SIMEON** Lionel. **LESPINE** Roland. **DELAGE** Olivier.

Mmes **MAURY-BOUET** Annie. **CHATEAUNEUF** Béatrice.  
**FRAMARIN** Valérie. **VAN DE VEN** Adrienne.

Absents excusés : Mrs **VAN DE VEN** Jean.

Pouvoir : M. VAN DE VEN Jean donne pouvoir à M. SIMEON Lionel de le représenter, de prendre part à toutes les délibérations, d'émettre tous votes et signatures.

**L'an deux mille seize,  
Et le 23 février,**

A 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PATISSOU Bernard, Maire.

Mme MAURY-BOUET Annie est élue secrétaire de la séance.

### **ATTRIBUTION DES PLACES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE POUR LEURS MANIFESTATIONS**

M. Le Maire fait part à son Conseil Municipal que comme chaque année, après des courriers reçus par les diverses associations de la Commune organisant des animations, il y a lieu d'attribuer les places à chaque demande.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide

### **DELIBERATION SUBVENTION POUR LE PROJET DE VOYAGE SCOLAIRE DE L'ECOLE DE SAINT-JEAN-DE-DURAS**

M. le Maire fait part à son Conseil Municipal, qu'un courrier a été reçu en Mairie, venant des élèves du cycle 3 de l'Ecole de ST-JEAN-DE-DURAS, nous informant qu'ils avaient un projet de voyage scolaire de fin d'année s'inscrivant dans le projet pédagogique de l'école, à savoir une

classe de mer à BIARRITZ, comprenant la visite de la Cité de l'océan, du musée de la mer, la découverte de l'estuaire, l'exposition surfrider fondation « face à l'océan », l'initiation au surf, au cesta Punta, la visite du patrimoine de biarrot, tout ceci organisé et encadré par Mme BILBAO, leur enseignante, et qu'à ce titre, ils sollicitent une subvention à la Mairie de Soumensac, afin de contribuer au financement de leur voyage !

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de

### **DELIBERATION REMUNERATION AGENT RECENSEUR**

Après avoir énoncé les éléments nécessaires à la réflexion, le Maire fait part à son Conseil Municipal, qu'il faut statuer sur la rémunération de l'agent recenseur.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide d'octroyer une indemnisation forfaitaire de € net à l'agent recenseur, et valide la délibération.

### **ETUDE ET PRESENTATION DU DEVIS DE L'ABATTAGE DE L'ARBRE (chêne contre le mur) du cimetière**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que suite à des problématiques occasionnés par le chêne se trouvant contre le mur du cimetière, il y a lieu de prévoir l'abattage de l'arbre, et présente un devis de M. GOUYOU Frédéric à SAINT-NEXANS d'un montant de 600.00 € TTC.

### **INFORMATION SUR LE DEPLOIEMENT DES INFRASTRUCTURES DE CHARGE POUR LES VEHICULES ELECTRIQUES EN LOT-ET-GARONNE**

M. Le Maire fait part à son Conseil que le SDEE 47 nous informe que dans le but de contribuer à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et de participer à l'amélioration de la qualité de l'air, le SDEE 47 œuvre en faveur du développement des véhicules électriques, et qu'à ce titre, le SDEE 47 s'est doté de la compétence « infrastructures de charge pour véhicules électriques » afin de mutualiser les coûts et bénéficier d'une aide de l'ADEME, et a donc décidé de déployer des bornes de charges pour véhicules électriques dans le cadre d'un schéma directeur de déploiement départemental 2015-2020, et rappelle que, bien que la Commune de Soumensac n'ait pas été listée comme commune prioritaire dans la première phase du plan 2015-2017, et si la Commune souhaite en faire partie, elle doit faire part de sa candidature avant le 30 juin 2016 .

Après réflexion, le Conseil Municipal reste sur sa position, et n'est pas intéressé dans l'immédiat par la pose de bornes.

### **REFLEXION SUR L'INSTALLATION D'UN COLUMBARIUM AU CIMETIERE**

M. le Maire informe son Conseil Municipal qu'il y a lieu de réfléchir à l'installation d'un columbarium au cimetière, suite à la réglementation et à de nombreuses demandes. Les Ets PAULY avait présenté un devis pour la pose d'un columbarium 3 cases pour un montant de 1400.00 € TTC.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents décide d'étudier la proposition.

La séance est levée à 22h45.